

Conditions Générales d'utilisation de l'« Espace Com'Home » - Pôle Entreprendre

Préambule :

Dans le cadre de sa politique de développement économique, la Communauté de Communes du Pays de Lunel a aménagé, au sein du Pôle Entreprendre, un ensemble de 4 bureaux, destinés aux salariés ou aux entrepreneurs indépendants, sans bureau fixe ou travaillant à domicile, afin d'apporter une réponse adaptée aux nouvelles formes de travail.

Article 1 : Objet

Les présentes conditions générales ont pour objet de déterminer les modalités et conditions de mise à disposition des utilisateurs des bureaux partagés, ainsi que des services associés de l'« Espace Com'Home » situés au R+1 du Pôle Entreprendre, ZAE Espace Lunel Littoral – 177b avenue Louis Lumière à Lunel.

L'acceptation des présentes conditions générales de mise à disposition est matérialisée par la validation par l'utilisateur du formulaire de demande d'accès aux services. Elle ne peut être que pleine et entière. Toute acceptation sous réserve est considérée comme nulle et non avenue. L'utilisateur qui ne les accepte pas, ne peut avoir accès aux services.

En l'absence de jouissance exclusive des lieux, la mise à disposition ne constitue pas un bail. L'utilisateur ne peut se prévaloir ni des dispositions régissant les baux civils ou professionnels ni de celles relatives au statut des baux commerciaux.

La CCPL se réserve le droit d'accepter ou non toute demande d'utilisation sans recours possible à leur rencontre.

Article 2 : Durée

Le contrat d'utilisation est conclu pour une durée déterminée (demi-journée, journée ou 10 entrées journalières sur une durée de 2 mois), à compter de la signature de la demande d'accès aux services, telle que définie dans la convention d'occupation ponctuelle.

Article 3 : Description des services

La CCPL met à disposition des utilisateurs, selon les modalités et conditions fixées aux présentes :

- Un bureau meublé, partagé et non personnellement affecté,
- Une connexion Internet haut débit par Wi-Fi sécurisé,
- Un accès à la salle de réunion du RDC selon sa disponibilité,
- Un espace cuisine avec micro-ondes, four, frigo, congélateur,
- L'utilisation de l'espace reprographie (dans le cadre d'un usage raisonnable)
- Tout autre service qu'elle jugera utile de proposer à sa libre discrétion.

Aucun téléphone fixe ou mobile n'est mis à la disposition des utilisateurs. Aussi ces derniers ne peuvent émettre ou recevoir des communications téléphoniques dans les locaux que sur leur téléphone mobile personnel.

Article 4 : Modalités d'utilisation des services

Une clé sera remise à l'utilisateur lors de la prise d'effet de la convention, sous réserve du paiement de la redevance d'occupation, afin de lui permettre d'avoir accès aux locaux. L'utilisateur est seul responsable de sa conservation et de son utilisation. Il s'interdit notamment de la prêter, confier ou céder y compris à un autre utilisateur. En cas de perte ou de vol de la clé remise, l'utilisateur doit immédiatement en informer la CCPL. Le remplacement de ces éléments lui sera facturé au prix de 10€ TTC/élément manquant.

Les locaux sont accessibles du Lundi au Vendredi de 8h30 à 17h30, hors jours fériés. En dehors de ces horaires, l'accès ne sera pas possible pour des raisons de sécurité.

Les utilisateurs peuvent recevoir courriers et livraisons au Pôle Entreprendre ; ces courriers et livraisons arrivent à l'accueil et sont déposés dans une bannette à la disposition des usagers, sans que la responsabilité de la CCPL puisse être recherchée.

Article 5 : Conditions financières

Trois formules sont proposées :

Bureau		Superficie	Tarif ½ journée 8h30-12h30 ou 13h30-17h30	Tarif journée 8h30-17h30	Tarif 10 entrées journalière
22	Saladelle	20,08 m ²	9 €HT	16 €HT	145 €HT
23	Arbousier	20,76 m ²			
24	Tamaris	20,18 m ²			
25	Jujubier	15,24 m ²			

Le règlement du pack 10 jours valables pour une durée de 2 mois maximum s'effectue préalablement à l'utilisation des services, à réception de facture. L'utilisateur ne pourra prétendre à aucun remboursement des jours éventuellement non utilisés sur la période des 2 mois.

Le paiement de la redevance d'occupation se fait par chèque à l'ordre du Trésor Public, auprès du régisseur du Pôle Entreprendre, à la remise des clés.

L'utilisateur s'engage à acquitter la TVA ou toute autre taxe nouvelle complémentaire ou de substitution qui pourrait être créée au taux légalement en vigueur au jour de chaque règlement.

Les prix énoncés ci-avant peuvent faire l'objet d'une modification par délibération du Conseil Communautaire de la CCPL. Celle-ci s'engage à informer l'utilisateur par tout moyen utile de la date d'entrée en vigueur des nouveaux tarifs. L'utilisateur est réputé avoir accepté les nouveaux tarifs si, postérieurement à leur entrée en vigueur et après en avoir été informé, il a recours aux services.

Article 6 : Obligations et responsabilités de l'utilisateur

Sans préjudice des autres obligations prévues aux présentes, l'Utilisateur s'oblige :

Tenue et comportement : Les utilisateurs de l'« Espace Com'Home » s'engagent à respecter le besoin de calme d'autrui, à porter une tenue correcte, à user de courtoisie et de politesse envers les autres utilisateurs ainsi que leur visiteur de façon à entretenir de bonnes relations, à ne pas accéder à l'espace en état d'ébriété, à ne pas y introduire de boissons alcoolisées. Ils s'engagent également à ne pas nuire, par ses propos publics ou publications à l'image ou à la réputation de la CCPL ou de leurs dirigeants, partenaires ou financeurs et à ne pas conduire d'actions qui les discréditeraient ou déconsidèreraient.

Utilisation du mobilier, matériel, équipement et des ressources partagés : L'utilisateur s'engage à utiliser les équipements, le mobilier, le matériel et plus largement l'ensemble des ressources partagées mis à disposition, raisonnablement et avec respect. Toute personne amenée à utiliser le matériel mis à disposition s'engage à signaler toute anomalie de fonctionnement au gestionnaire de l'« Espace Com'Home ».

Propreté et entretien des lieux : Chaque utilisateur est en partie responsable de la propreté des lieux. Ainsi, il n'est pas autorisé de manger ou de déposer de la nourriture sur des tables qui ne sont pas prévues à cet effet. Chaque utilisateur est tenu de nettoyer derrière lui après avoir mangé ou bu, et ce au sein de l'ensemble de l'espace et notamment côté cuisine et côté cafétéria. Chaque utilisateur s'engage à ne pas laisser de vaisselle sale dans l'espace, à ne pas entreposer de la nourriture périmée dans les réfrigérateurs mis à disposition. Les réfrigérateurs seront vidés des aliments périssables chaque vendredi soir et sans préavis.

Personnes extérieures : les utilisateurs de l'« Espace Com'Home » peuvent recevoir des personnes extérieures si les visites se déroulent dans un cadre professionnel. Les visiteurs doivent se présenter à l'accueil pour être accompagnés au poste de travail de l'utilisateur ou attendre que celui-ci vienne les chercher après qu'il ait été appelé. Les utilisateurs sont entièrement responsables du comportement de leurs invités qui doivent se conformer aux principes et règles exposées aux présentes.

La signalétique : la signalétique est gérée par le gestionnaire. L'utilisateur n'apposera de lui-même ni à l'extérieur ni à l'intérieur du bâtiment le nom de son entreprise ou son logo.

Fumeur : Depuis le 28 février 2007, il est interdit de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif (décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006) l'« Espace Com'Home », le hall et l'ensemble des bureaux, salles de réunion, couloirs, dégagements et sanitaires du bâtiment sont donc tous des espaces non-fumeur. Les utilisateurs et leurs visiteurs s'engagent à ne pas fumer dans les locaux, mais à l'extérieur et à ne pas jeter leurs mégots ailleurs que dans les cendriers prévus à cet effet. Il est formellement interdit de jeter les cigarettes au sol ou dans les espaces verts.

Matériel personnel : Aucun poste téléphonique, ni matériel et accessoire informatique n'est fourni, chaque utilisateur doit venir équiper de son propre ordinateur portable avec ses accessoires et son téléphone mobile. Chaque utilisateur est responsable de son matériel, en cas de perte, de casse, de vol, accident, inondations, dégâts des eaux etc. La responsabilité de la CCPL ne saurait être engagée. L'utilisateur devra souscrire une assurance personnelle couvrant l'ensemble de ces risques et une assurance professionnelle le cas échéant.

Aménagement et modularité de l'espace et déplacement des meubles : Il est interdit de sortir des bureaux de l'« Espace Com'Home » les tables, fauteuils, chaises. En aucun cas l'utilisateur n'est autorisé à procéder à toute modification de l'installation électrique et à l'installation et/ou l'utilisation de rallonges électriques.

Nuisances sonores : En ce qui concerne les nuisances sonores, chaque utilisateur veillera à respecter les autres utilisateurs en coupant le son de son ordinateur ou en utilisant des écouteurs, en baissant le volume de son téléphone ou en utilisant une sonnerie discrète.

Connexion internet : Les utilisateurs bénéficient d'une connexion internet par wifi uniquement. La CCPL remettra à l'utilisateur les identifiants nécessaires. L'utilisateur ne pourra en aucun cas souscrire sous son nom un abonnement spécifique. L'accès conféré est partagé. Tout acte malveillant, abusif qui porterait atteinte à ce réseau serait donc dommageable pour l'ensemble des utilisateurs.

L'utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau. Il doit s'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou lui porter atteinte et l'utiliser de manière loyale en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet sa saturation. Il s'engage à signaler toute tentative de violation de son compte ou d'intrusion sur ses équipements et à respecter le droit de propriété d'autrui, le droit à la propriété intellectuelle sur les œuvres protégées (livres, logos, musique, images, logiciels, etc.). L'utilisateur s'engage à respecter les contenus à caractère confidentiel et notamment à ne pas lire, copier, divulguer, modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire ou son auteur, à ne pas intercepter les communications entre les tiers. L'utilisateur s'interdit de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission, sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé.

L'accès internet mis à disposition ne saurait être un vecteur de provocation et à ce titre l'utilisateur de l'« Espace Com'Home » doit agir dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation ou acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, au terrorisme, ...) à toute diffusion de message à caractère violent.

Enfin l'utilisateur s'engage à communiquer l'adresse IP et Mac de son ordinateur sur simple demande de la CCPL.

Responsabilité : Tout utilisateur, reste responsable à l'égard des autres occupants, des conséquences dommageables entraînées par sa faute ou sa négligence ou celle des personnes dont il doit répondre ou par le fait d'un bien dont il

est légalement responsable. Chaque utilisateur s'engage à ne pas divulguer les informations, faits ou événements concernant l'activité des autres occupants dont il pourrait avoir connaissance.

Confidentialité : Tout utilisateur s'engage à traiter et à considérer comme confidentielles toutes les informations des personnes physiques ou morales ayant une activité au sein de l'espace partagé, dont il pourrait avoir connaissance, par écrit ou par oral. Il s'engage également à ne pas consulter les documents entreposés dans cet espace ou dans les salles de réunion par un tiers à moins d'y avoir été expressément autorisé par leur propriétaire.

Noms et logos : L'utilisation des noms et logos de l'« Espace Com'Home », du Pôle Entreprendre ou de la CCPL dans le cadre de l'activité de l'utilisateur est interdite sauf à recueillir l'accord exprès du service Communication de la CCPL.

Article 7 : Exclusion de responsabilité et garantie de la CCPL

La CCPL s'engage à fournir les services objets des présentes avec diligence et selon les règles de l'art. Il est expressément précisé ce que l'utilisateur reconnaît et accepte, qu'il ne s'agit que d'une obligation de moyens à l'exclusion de toute obligation de résultat.

Les services sont fournis « en l'état » sans garantie qu'ils correspondent parfaitement aux attentes de l'utilisateur.

La CCPL ne peut garantir la sécurité informatique absolue du réseau et ne pourra être tenue pour responsable des éventuels dommages aux biens subis par l'utilisateur du fait de l'utilisation des réseaux et équipements. Il revient à l'utilisateur de faire le nécessaire pour se protéger de toute attaque ou intrusion qui seraient préjudiciables à ses données. La CCPL s'efforce de proposer aux utilisateurs une qualité de réseau satisfaisante, mais ne sont pas en mesure de garantir une parfaite disponibilité de ce dernier à tout moment.

Article 8 : Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une ou l'autre des parties à l'une quelconque de ses obligations, le contrat sera résilié de plein droit après mise en demeure adressée en RAR et restée sans effet pendant une durée de 8 jours. Sans préjudice des dispositions relatives à la suspension des services pour non-paiement, la résiliation intervenue du fait du manquement de l'utilisateur ne pourra donner lieu à aucun remboursement des journées non utilisées.

Article 9 : Fin de la mise à disposition

Lorsqu'il est mis un terme pour quelle que cause que ce soit à l'accès aux services de l'« Espace Com'Home », l'utilisateur devra restituer les clés mis à sa disposition et ce sous astreinte de 20€ par jour de retard à compter du terme du contrat. Il lui appartiendra également de vider toute affaire personnelle du bureau des biens qui y sont déposés. A défaut il autorise la CCPL à vider ce dernier et est réputé avoir abandonné ses biens à la libre disposition de la CCPL.

Article 10 : Modification des présentes : Les présentes pourront être modifiées à tout moment. Les modifications qui pourraient y être apportées seront, à compter de leur notification, opposables aux utilisateurs ainsi qu'à toutes personnes avec lesquelles ils ont des liens contractuels sous réserve du droit de ces derniers à mettre un terme au contrat.

Article 11 : Litiges

En cas de difficulté sur l'interprétation ou l'exécution des présentes, la CCPL et l'utilisateur s'efforceront de résoudre amiablement leur différend. A défaut la partie la plus diligente saisira la juridiction territorialement compétente.

Prénom – Nom – Signature

Précédé de la mention manuscrite

« Lu et approuvé »